

Rapport d'activité 2013

Notre conseil d'administration s'est réuni 7 fois au cours de l'exercice 2013.

Nous avons diffusé 2 Pommes vertes et actualisé notre site internet

www.sermaise-environnement.org

Nous avons participé aux réunions :

- de nos deux fédérations Ene et la Favo et aux AG des associations locales de l'environnement.

- de deux associations de lutte contre les nuisances aériennes pour vous retransmettre l'information sur ce sujet d'importance.

- du « diagnostic écologique du territoire de Sermaise » effectué par le cabinet Alisea mandaté par le Conseil municipal

- de présentation des résultats d'analyses de l'air et de l'eau des nappes phréatiques du site Gerber par les services de l'État.

- de la Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN) sur les milieux humides de la vallée de l'Orge.

Nous nous sommes impliqués dans différents dossiers.

La révision du SDRIF 2013-2030 par le Conseil régional.

La Municipalité et le Conseil communautaire sont intervenus dans l'enquête publique pour que soit attribuée une pastille d'urbanisation préférentielle dans le secteur de la gare de Sermaise pour y établir le 8ème hameau de notre village dans une zone naturelle sensible, en bordure d'une zone humide, au lieudit " Le Quesnois " aussi appelé "La sapinière" (terrain arboré de compensation au déboisement du hameau de Bellanger dont la Commune est propriétaire). Il va sans dire que nous nous sommes opposés à ce projet de bétonnage de ce dernier bel endroit naturel arboré, côtoyant la zone humide, de la D116. Nous en avons informé les Conseils régional et général. Nous avons aussi apporté notre contribution à l'enquête publique en nous opposant à l'attribution de cette pastille d'urbanisation préférentielle dans ce secteur. Dans cette affaire nous avons obtenu satisfaction; la pastille en question n'a pas été attribuée par le Conseil régional. Il sera donc impossible d'urbaniser cette zone. Notre association est favorable à la densification du Bourg et à l'urbanisation des dents creuses du Bourg et des hameaux dans le respect du SDRIF, du PPRI, du PPRT, et du POS.

Participation à la réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS) KMG (le site Sévés de La Rachée).

Nous participons à cette réunion annuelle où sont exposées les évolutions, de la réglementation, les présentations de l'activité de l'exploitant, et du rapport de l'inspection des installations classées.

Nous avons visité les locaux de la nouvelle activité de dilution de potasse et d'ammoniaque censée émettre des odeurs nauséabondes. Nous avons validé les panneaux indiquant la présence et les dangers éventuels du site KMG.

Demande de création d'une Commission de Suivi de site pour les Ets Gerber au Sous préfet.

Nous avons fait une demande à Monsieur le Sous-préfet nous a répondu favorablement. Avec la création de cette CSS, nous serons régulièrement informés des résultats des analyses de l'eau et de l'air que nous pourrons vous retransmettre.

Préparation du Pacte écologique en vue des élections communales de 2014.

Nous avons rédigé un pacte que nous avons proposé aux listes en présence pour les élections communales du mois de mars. La liste élue s'engagera, par exemple dans un "agenda 21" si les promesses sont tenues.

Renouvellement de l'agrément de notre association.

Nous avons constitué et transmis notre dossier en préfecture qui est resté sans réponse à la date butoir, ce qui implicitement correspond à un refus. Nous avons engagé un recours hiérarchique auprès du ministre.

Stopub.

Suite à une distribution de publicité dans des boîtes à lettres qui ont un "stopub" un courrier a été adressé au distributeur concerné et récemment un courriel au SICTOM.

Recensement et caractérisation des mares d'Île de France par la S.N.P.N

Nous avons photographié, localisé et recensé la flore des mares de Sermaise

La S.N.P.N a aussi organisé une réunion sur les zones humides de la vallée de l'Orge au mois de juillet où nous avons été représentés par notre Président d'honneur.

Les 40 ans d'Essonne Nature Environnement.

ENE, notre fédération départementale a fêté ses quarante ans par un cycle de conférences dans diverses communes des associations affiliées. Nous nous sommes associés à cet anniversaire en organisant avec le CANE une conférence à la Grange, sur le thème de la situation des sites pollués et à risques industriels sur les communes de Sermaise et de Saint Chéron.

Surveillance écologique.

Nous avons informé Monsieur Le maire du déboisement et de l'empierrement suspects d'une parcelle chemin de la Grenouillère à Montfrix .

Flashs d'informations sur les différentes pollutions de l'air envoyés par la Préfecture.

En 2013 l'air de l'Île de France a été pollué à de nombreuses reprises à Saint Chéron, Dourdan ou aux Granges le Roi, mais pas à Sermaise !... Ces flashs sont faxés par la Préfecture pour informer les personnes à risques des pollutions chimiques aériennes et doivent être affichés. Ils n'étaient pas affichés à Sermaise et le sont désormais sur le panneau de la Mairie que pratiquement personne ne lit. C'est un progrès. Nous allons demander qu'ils soient affichés sur le panneau électronique de la Mairie. C'est peut-être plus important que de connaître la fête du jour, la température ou la pression atmosphérique.

Zone d'activités de la "Pâturage des joncs".

Le terrain d'implantation envisagé est une zone naturelle en dehors de la zone agglomérée de notre village qui revêt un intérêt agricole puisqu'elle est cultivée régulièrement.

L'urbanisation de cet espace contribue à la fermeture des dernières continuités écologiques (continuités boisées, herbacées, agricoles et humides permettant la circulation des espèces entre des réservoirs de biodiversité nord et sud (les massifs forestiers). Les 2 côtés de la D116 sont bétonnés de Breuillet à Dourdan; il ne reste qu'un corridor 1500 mètres (une continuité naturelle) entre Sermaise et Roinville permettant le passage des animaux. Nous voulons les préserver. De plus l'implantation de cette ZA, nous semblait illégale (loi Barnier); nous avons demandé un contrôle de légalité.